

## TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conservatoire à Rayonnement Régional Francis Poulenc est un service de la Ville de Tours dont les tarifs sont votés chaque année par le Conseil Municipal (cf : délibération du 20/12/2017). Les droits de scolarité sont annuels et payables par trimestre à réception des factures envoyées en novembre, janvier et avril. Les frais de scolarité sont exigibles même si les élèves ne participent plus aux cours. Il est possible de choisir le paiement par prélèvement automatique. Les passeports CAF et passeports Loisirs-jeunes sont acceptés (attention à les envoyer seulement après **réception de la facture**).

DETAIL DES TARIFS		
HORAIRE TRADITIONNELS	TARIF 1	Cursus (musique, danse, art dramatique, jazz, musique ancienne) forfait : une discipline dominante combinée éventuellement avec des disciplines complémentaires
	TARIF 2	Cursus supplémentaire ou discipline dominante supplémentaire ou parcours supplémentaire
	TARIF 3	Discipline collective seule ou éveil seul ou initiation danse seule
HORAIRE AMENAGES	TARIF 3	Cursus : forfait toutes disciplines hors dominante ou cursus ou parcours supplémentaire
LOCATION D'INSTRUMENTS		Pendant le cycle d'observation sous réserve de disponibilités : gratuit A partir du 1 <sup>er</sup> cycle pour les élèves domiciliés à Tours ou hors Tours : payant

MONTANT ANNUEL DES TARIFS				
Elèves domiciliés à Tours				
QF	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	Location instrument
> 1000	228 €	183 €	120 €	189 €
761 à 1000	183 €	150 €	96 €	144 €
671 à 760	153 €	123 €	81 €	129 €
< 670	120 €	99 €	66 €	99 €

Elèves domiciliés sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire (TMVL)				
QF	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	Location instrument
> 1000	405 €	327 €	192 €	189 €
761 à 1000	342 €	pas de QF		
671 à 760	270 €			
< 670	204 €			

Elèves domiciliés hors Tours et hors territoire de Tours Métropole Val de Loire (TMVL)				
pas de QF	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	Location instrument
	405 €	327 €	192 €	189 €

### CONDITIONS PARTICULIERES

Le quotient familial (QF) concerne les élèves domiciliés à Tours ou sur le territoire de TMVL, âgés de moins de 18 ans au 1er octobre, ou s'ils sont plus âgés, figurant à charge dans le dossier CAF ; il n'est applicable qu'aux élèves fournissant leur attestation CAF au moment de l'inscription ou au plus tard le 1er octobre.

Le tarif Tours ou TMVL n'est applicable qu'aux élèves justifiant leur domiciliation **avant** l'édition de la facture. La gratuité des droits d'inscription est accordée aux élèves qui sont membres assidus de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Tours sur présentation de l'attestation trimestrielle fournie par la structure.